

ARRÊTÉ N° 2024_069

PORTANT DÉSIGNATION DE MME MYRIAM BOUALI, DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANTS ET FAMILLES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L315-8 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-1895 du 9 juillet 2021 portant désignation de Mme Charlotte Bosc, directrice par intérim du Centre départemental enfants et familles (CDEF) sis à Bobigny ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre l'intérim de direction du Centre départemental enfants et familles sis à Bobigny, à compter du 9 février 2024 en raison du départ de sa directrice ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Mme Myriam Bouali, directrice de l'enfance et de la famille du Département, est chargée à titre intérimaire, des fonctions de directrice du Centre départemental enfants et familles sis à Bobigny, à compter du 9 février 2024.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou



publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le